

## La collecte sélective

Voilà maintenant plus de 25 ans que la collecte sélective permet aux citoyens, mais également à de plus en plus d'industries, de commerces et d'institutions (ICI), de récupérer leurs matières recyclables, les détournant ainsi des lieux d'élimination.

Depuis toutes ces années, de nombreux éléments ont eu un impact sur le système et notamment les opérations des centres de tri, nécessitant une évolution des façons de faire. On pense au changement de la collecte séparée à la collecte pêle-mêle, à la mise en marché en baisse de papier journal et de verre et à celle en hausse des plastiques, du développement de technologies qui ont permis d'automatiser le tri, et plus récemment, des exigences plus restrictives à l'exportation des matières recyclables, en premier par la Chine lors du National Sword en 2017, puis par d'autres pays de l'Asie depuis.

La présente fiche dresse le portrait des matières recyclables qui sont acheminées aux 27 centres de tri de la collecte sélective du Québec.

*Afin de faciliter la lecture, les résultats ont été arrondis. Il est donc possible que les totaux ou les pourcentages affichés dans les tableaux et les figures ne correspondent pas tout à fait à la somme des résultats qui leur sont associés.*

### La modernisation de la collecte sélective

En juin 2022, le gouvernement du Québec a édicté le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles. Ce règlement donne la responsabilité de gérer l'ensemble du système de collecte sélective (de la mise en marché des contenants, emballages, imprimés et journaux à leur récupération et valorisation) à un organisme de gestion désigné (OGD) représentant les entreprises qui mettent en marché ces produits soumis à cette réglementation, sous le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Le règlement prévoit un partenariat avec les organismes municipaux pour l'offre de services de collecte et de transport, ainsi que l'atteinte d'objectifs portant sur les taux de récupération, recyclage et valorisation, incluant un objectif de valorisation locale. Après la désignation de l'OGD en octobre 2022, une période de transition permettra de préparer l'entrée en force de la REP le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### La provenance des matières

En 2021, les matières recyclables de provenance municipale ou de collectes privées propres aux ICI ont été acheminées vers 27 centres de tri différents, soit 23 recevant principalement des matières provenant de collectes municipales et 4 n'ayant reçu et traité que des matières provenant de collectes propres aux ICI.

### Les matières reçues par les centres de tri

Les quantités de matières reçues ont augmenté de près de 7 % depuis 2018 pour atteindre 1 058 000 tonnes, les quantités étant en hausse tant pour les collectes municipales que pour les collectes propres aux ICI. La hausse des matières récupérées de près de 20 % auprès des ICI s'explique notamment par le redémarrage des opérations d'un centre de tri recevant exclusivement des matières ICI en 2019. La hausse des matières reçues de collectes municipales peut quant à elle s'expliquer par l'impact du télétravail, en lien avec la pandémie de COVID-19, ainsi que l'augmentation des achats en ligne avec livraison à domicile.

Tableau 1

## Quantité de matières reçues par provenance (en tonnes)

Provenance	2015	2018	2021	Différence 2018-2021
Matières reçues de collectes municipales	774 000	772 000	794 000	3 %
Matières reçues de collectes propres aux ICI	222 000	221 000	264 000	20 %
<b>Total</b>	<b>996 000</b>	<b>993 000</b>	<b>1 058 000</b>	<b>7 %</b>

## Les rejets des centres de tri

En 2021, les quantités de matières rejetées par les centres de tri ont connu une augmentation comparativement à 2018, poursuivant la tendance observée depuis 2015. En effet, 144 000 tonnes de matières ont été rejetées, soit 13 % des matières reçues, comparativement à 114 000 tonnes ou 11 % des matières reçues en 2018.

Ces rejets sont composés soit de matières n'étant pas acceptées aux centres de tri (par exemple, des produits ou matières n'étant pas des contenants, emballages, imprimés ou journaux), soit de matières recyclables qu'il n'a pas été possible de retirer dans le processus de tri, notamment à cause des exigences plus serrées en matière de qualité des matières sortantes des centres de tri.

## La situation du verre

La problématique du verre est toujours présente en 2021. En effet, une majorité du verre sortant des centres de tri ne répond toujours pas aux besoins des marchés de recyclage et celui-ci se retrouve acheminé vers des lieux d'enfouissement technique (LET). Il y est majoritairement utilisé en recouvrement journalier ou pour autres usages tels que l'aménagement de chemins d'accès ou de fonds de cellule.

Bien qu'une quantité plus importante de verre ait été envoyée au recyclage en 2021 par rapport à 2018, soit une augmentation de 13 % (voir le tableau 2 à cet effet), la quantité envoyée en LET par les centres de tri a également augmenté, passant de 78 000 tonnes en 2018 à 92 000 tonnes en 2021, une hausse de 18 %.

Près de la moitié (46 %) des centres de tri acheminent leur verre au recyclage uniquement, alors que les autres envoient leur verre uniquement en LET (38 %) ou à la fois au recyclage et en LET (17 %).

À cet effet, la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective a notamment pour objectif de responsabiliser les producteurs quant aux contenants de verre mis en marché, ce qui permettra de mettre en place davantage d'options pour la réutilisation et le recyclage du verre, réduisant ainsi son utilisation dans des LET.

De plus, le 3 août 2022, le gouvernement a édicté le Règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, qui prévoit notamment l'introduction d'une redevance partielle (1/3 des redevances pour l'élimination) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur les matières résiduelles utilisées comme matériel de recouvrement journalier ou dans la confection de chemins d'accès. Cette redevance partielle pourrait avoir un effet sur les quantités de matières utilisées en recouvrement et autres usages dans les lieux d'enfouissement puisqu'il agira comme levier économique en faveur du recyclage. Le prochain Bilan, qui portera sur l'année de référence 2023, donnera une première mesure de l'impact de ce changement réglementaire.

## L'entreposage de matières recyclables

Les opérations courantes des centres de tri requièrent que certaines matières soient entreposées. On retrouve des matières reçues qui sont en attente du tri, ainsi que des matières triées qui sont en attente d'être envoyées en valorisation. Tout dépendant du contexte des marchés (présence ou non de marchés, valeur des matières) et de la situation de chaque centre de tri (par exemple espace disponible pour l'entreposage, arrêt temporaire de tri, disponibilité des transporteurs pour les matières), les quantités entreposées peuvent varier grandement d'une année à une autre, et même pendant une même année.

Les centres de tri ont déclaré 19 000 tonnes de matières entreposées en fin d'année 2021.

## Les matières sortantes des centres de tri

En 2021, les centres de tri ont acheminé vers les différents marchés 803 000 tonnes de matières, une hausse de 2 % par rapport à 2018.

Tableau 2

Quantité de matières sortantes  
(en tonnes)

Matières	Quantités sortantes			Différence 2018-2021
	2015	2018	2021	
Papier et carton	707 000	642 000	651 000	1 %
Métal	30 000	39 000	36 000	-8 %
Plastique	46 000	59 000	61 000	3 %
Verre	23 000	45 000	51 000	13 %
Matières mélangées et autres	2 000	1 000	4 000	300 %
<b>Total</b>	<b>808 000</b>	<b>786 000</b>	<b>803 000</b>	<b>2 %</b>

Entre 2018 et 2021, les quantités sortantes de métal ont diminué de 8 %, principalement en raison d'une diminution des quantités mises en marché de métaux ferreux.

Les variations restent faibles pour le plastique (hausse de 3 %) ainsi que pour les fibres (hausse de 1 %).

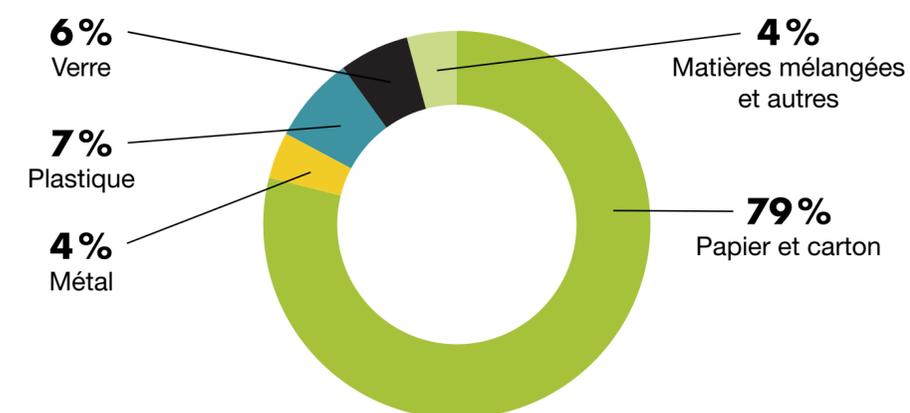
Les quantités de matières mélangées et autres ont augmenté de 300 % entre 2018 et 2021, toutefois en poids relatif, cela ne représente qu'une infime partie des matières sortantes des centres de tri.

Enfin, pour le verre, une hausse de 13 % du verre destiné au recyclage est observée en 2021 comparée à 2018, soit une augmentation de 6 000 tonnes.

Globalement, il n'y a pas de variation majeure en termes de proportion de matières sortantes par rapport aux données de 2018. Comme toujours, le papier et le carton restent les matières dont les quantités sortantes sont les plus importantes, soit 79 % de la quantité totale.

Figure 1

Répartition des matières sortantes des centres de tri en 2021



# La collecte sélective

## Destination des matières sortantes

Figure 2

### Destination des matières sortantes en 2021

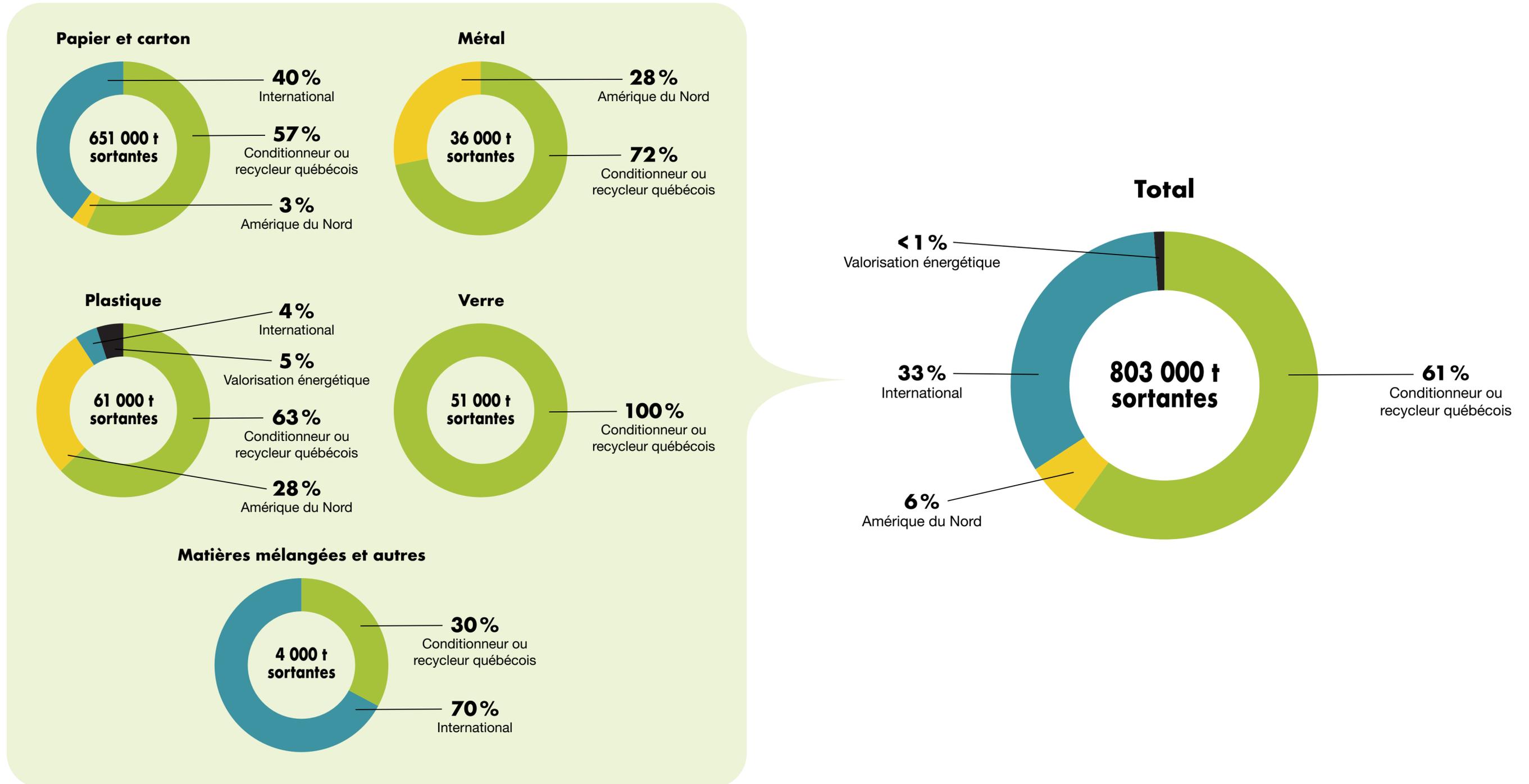


Tableau 3

**Destination des matières sortantes aux fins de recyclage et de valorisation (excluant l'utilisation en LET)**

	Conditionneur ou recycleur québécois	Amérique du Nord	Courtier ou expédition hors Québec	Valorisation énergétique
2021	61 %	6 %	33 %	< 1 %
2018	55 %	3 %	41 %	1 %
2015	39 %	n.d.	61 %	0 %
2012	48 %	n.d.	52 %	< 1 %

Amorcée en 2015, la hausse des proportions de matières sortantes des centres de tri acheminées vers des conditionneurs et recycleurs québécois se poursuit en 2021, à l'inverse des exportations qui poursuivent leur diminution. La hausse la plus importante en ce sens se situe au niveau des fibres qui ont été acheminées au Québec à 57 % en 2021, alors que cette proportion était de 48 % en 2018. Toutefois, les fibres restent toujours les matières exportées en plus grandes quantités vers l'international et cela principalement pour le grade de papier mélangé.

De ce fait, on constate une hausse de centres de tri vendant la majorité de leurs fibres au Québec entre 2018 et 2021. En 2018, 36 % des centres de tri vendaient au moins 80 % de leurs fibres au Québec, cette proportion ayant augmenté à 59 % en 2021. La proportion de centres de tri qui vendaient plus de 80 % de leurs fibres à l'exportation est quant à elle restée stable entre 2018 et 2021, soit d'environ 15 %. Les autres centres de tri n'ont pas de tendance claire et utilisent tant les débouchés locaux que ceux de l'exportation.

À l'inverse, le métal est passé d'un marché principalement québécois à un marché nord-américain, alors que la proportion des quantités restant au Québec aux fins de recyclage est passée de 94 % en 2018 à 72 % en 2021. Cette tendance s'observe principalement pour les métaux ferreux (par exemple les boîtes de conserve), qui ont vu leur destination changer du Québec au profit des États-Unis. La même tendance est constatée également pour les contenants d'aluminium (assiettes, papier).

Le plastique suit la même tendance, mais avec une diminution plus faible, de 66 % des ventes au Québec en 2018 à 63 % en 2021. La majorité des catégories de plastiques triés sont visées par ce changement de destination, soit : le PET, le HDPE, les plastiques mélangés ainsi que les gros morceaux de plastique (par exemple les chaudières et bacs de récupération).

Ainsi, alors que 74 % des centres de tri vendaient au moins 80 % de leurs plastiques au Québec en 2018, cette proportion a baissé à 56 % en 2021. Toutefois, le marché des plastiques reste principalement nord-américain : la proportion des centres de tri qui vendaient au moins 80 % de leurs plastiques en Amérique du Nord était de 100 % en 2018 et elle a subi une légère baisse pour atteindre 93 % en 2021.

Pour sa part, tout le verre acheminé à des fins de recyclage est destiné au marché québécois, une situation stable dans le temps.

Finalement, la majorité des matières mélangées ont été envoyées à l'international, soit 66 %, une hausse par rapport au 39 % de 2018. En termes de quantités, cela reste néanmoins marginal.

## La valeur des matières

RECYC-QUÉBEC réalise depuis de nombreuses années l'indice des prix des matières, un calcul permettant de démontrer la valeur moyenne des matières vendues par les centres de tri des matières recyclables au Québec. Les figures 3 et 4 démontrent respectivement l'évolution de la valeur des matières au cours des dernières années. On constate des cycles de hausse et de baisse des prix, mais globalement, après une baisse historique entre 2018 et 2021, la valeur moyenne pour 2021 était la plus élevée depuis les dix dernières années. En effet, à l'été 2021, la valeur des matières a atteint un sommet et une légère baisse a commencé à se faire sentir à la fin de cette même année.

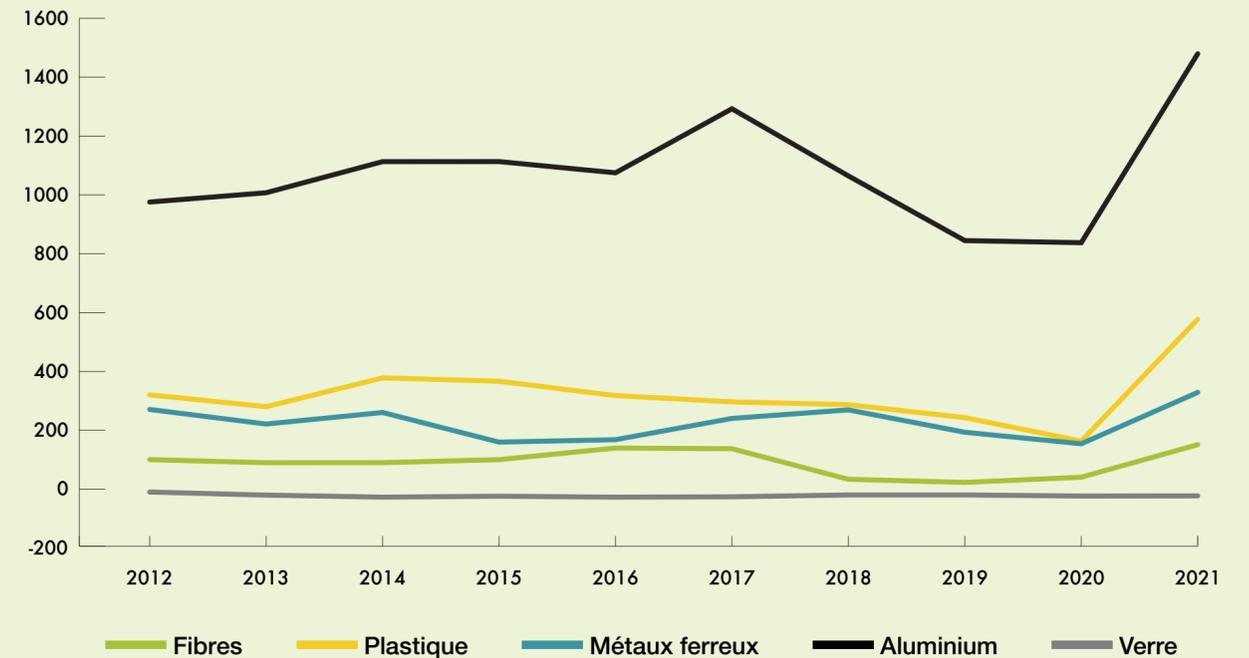
Figure 3

**Variation de la valeur moyenne des matières recyclables entre 2012 et 2021**  
(en \$/tonne)



Figure 4

**Variation de la valeur des grandes catégories de matières recyclables de 2012 à 2021**  
(en \$/tonne)



## L'élimination de matières recyclables

### Les matières recyclables récupérées et acheminées directement à l'élimination

La pandémie de COVID-19 a entraîné son lot d'effets et d'impacts sur les activités du Québec, incluant sur la gestion des matières résiduelles. Durant les différents confinements, il n'a pas toujours été possible pour certains centres de tri d'accepter les matières recyclables récupérées et de les trier, par exemple par manque de main-d'œuvre, ces dernières étant alors acheminées vers des lieux d'élimination.

Ainsi, en 2021, ce sont 3 000 tonnes de matières recyclables récupérées par des collectes dédiées, mais non triées, qui ont finalement dû être acheminées vers l'élimination.

### Les matières recyclables éliminées

Une partie des matières recyclables générées n'est toujours pas déposée dans le bac de récupération par les citoyens et les ICI et se retrouve donc dans les lieux d'élimination. L'**Étude de caractérisation des matières acheminées à l'élimination réalisée en 2019-2020** a permis de quantifier le tonnage de contenants, d'emballages, d'imprimés et de journaux qui se retrouvent encore annuellement dans les lieux d'élimination du Québec. Pour 2021, c'est plus de 1 M de tonnes de ces matières qui a été éliminé, dont plus de la moitié provenait du secteur ICI. Dans tous les secteurs, ce sont principalement les fibres (papier et carton) et le plastique qui se retrouvent le plus parmi les matières recyclables éliminées. À noter que cette quantité exclut les rejets des centres de tri qui sont acheminés à l'élimination, les matières recyclables récupérées par des collectes dédiées, mais ayant été ultimement éliminées, de même que les matières recyclables utilisées en recouvrement ou autres usages dans les LET.

Tableau 4

### Matières recyclables de la collecte sélective éliminées en 2021 par secteur (en tonnes)

Catégories de matières	Provenance		
	Municipal	ICI	CRD
Papier / carton	157 000	350 000	27 000
Métal	43 000	17 000	1 000
Plastique	158 000	207 000	13 000
Verre	29 000	21 000	3 000
<b>Total 2021</b>	<b>388 000</b>	<b>594 000</b>	<b>44 000</b>
<b>Proportion</b>	<b>38 %</b>	<b>58 %</b>	<b>4 %</b>

### Performance du système de collecte sélective municipale

Afin de mesurer la performance du système de collecte sélective, les quantités acheminées aux fins de recyclage utilisées sont celles provenant du secteur municipal et excluent les matières provenant des ICI desservis par une collecte privée.

Une portion importante des matières sortantes des centres de tri sont d'origine municipale. Des 803 000 tonnes de matières sortantes en 2021, on estime que 603 000 tonnes provenaient des collectes municipales, soit une quantité similaire aux 590 000 tonnes de 2018. Les 200 000 tonnes restantes proviendraient de collectes propres aux ICI, une hausse de 2 % par rapport aux 196 000 tonnes estimées en 2018.

Le tableau 5 présente les quantités de matières acheminées aux fins de recyclage depuis 2015.

**Tableau 5**  
**Quantité de matières acheminées aux fins de recyclage provenant de la collecte sélective municipale**  
(en tonnes)

Matières	2015	2018	2021	Variation 2018-2021
Papier et carton	522 000	459 000	461 000	< 1 %
Métal	29 000	28 000	35 000	25 %
Plastique	40 000	58 000	52 000	-10 %
Verre	23 000	45 000	50 000	11 %
Matières mélangées	S.O.	S.O.	4 000	S.O.
<b>Total</b>	<b>614 000</b>	<b>590 000</b>	<b>603 000</b>	<b>2 %</b>



Cette donnée permet de mesurer, au niveau municipal, la performance globale des centres de tri. Ainsi, des 794 000 tonnes de matières reçues de la collecte municipale (tableau 1), on estime que 603 000 tonnes ont été acheminées au recyclage, soit 76 % du total entrant<sup>1</sup>. Cette performance des centres de tri est la même que celle calculée pour 2018 (76 %, soit 590 000 tonnes municipales acheminées au recyclage sur 772 000 tonnes municipales reçues).

L'autre donnée utilisée pour évaluer la performance du système est celle des quantités générées d'origine municipale, qui représente la totalité des matières recyclables (contenants, emballages, imprimés et journaux composés de papier/carton, plastique, verre ou métal) générées par les citoyens et ICI desservis par les collectes municipales, qu'elles aient été jetées aux déchets ou récupérées dans la collecte sélective. La plus récente donnée disponible estime cette quantité générée à 1 274 000 tonnes, tel que l'indique le tableau 6 ci-dessous.

**Tableau 6**  
**Calcul des quantités de matières recyclables municipales générées**  
(en tonnes)

Matières	Quantités municipales reçues par les centres de tri A	Quantités éliminées B	Quantités générées A+B
Papier et carton	490 000	157 000	647 000
Métal	30 000	43 000	73 000
Plastique	90 000	158 000	248 000
Verre	99 000	121 000 <sup>2</sup>	220 000
Autres matières <sup>3</sup>	85 000	S.O.	85 000
<b>Total</b>	<b>794 000</b>	<b>480 000</b>	<b>1 274 000</b>

<sup>1</sup> Voir le schéma élaboré à cette fin à la [page 11](#).

<sup>2</sup> Cette quantité inclut le verre acheminé en LET pour utilisation en recouvrement et autres usages (92 000 tonnes).

<sup>3</sup> Il s'agit de matières récupérées par la collecte sélective municipale et reçues par les centres de tri, mais ne se composant pas de contenants, d'emballages, d'imprimés ou de journaux. Ces matières, puisque reçues par les centres de tri, doivent être considérées aux fins du calcul de performance de la collecte sélective municipale.

Le tableau 7 présente les taux d'acheminement aux fins de recyclage des matières de la collecte sélective municipale, calculés en divisant les quantités acheminées aux fins de recyclage par les quantités générées.

**Tableau 7**  
**Calcul du taux d'acheminement aux fins de recyclage de la collecte sélective municipale en 2021**

<b>Matières</b>	<b>Quantités générées (en tonnes) A</b>	<b>Quantités acheminées aux fins de recyclage (en tonnes) B</b>	<b>Taux d'acheminement aux fins de recyclage B/A</b>	<b>Taux d'acheminement aux fins de recyclage 2018 pour le secteur résidentiel seulement<sup>4</sup></b>
Papier et carton	647 000	461 000	71 %	71 %
Métal	73 000	35 000	48 %	48 %
Plastique	248 000	52 000	21 %	25 %
Verre	220 000	50 000	23 %	28 %
Matières mélangées <sup>5</sup>	S.O.	4 000	S.O.	S.O.
Autres matières	85 000	S.O.	S.O.	S.O.
<b>Total</b>	<b>1 274 000</b>	<b>603 000</b>	<b>47 %</b>	<b>52 %</b>

Le taux d'acheminement global de la collecte sélective municipale, prenant en considération les quantités générées et acheminées aux fins de recyclage, s'établit à 47 % en 2021<sup>6</sup>, comparativement au taux de 52 % atteint en 2018 pour la collecte sélective résidentielle uniquement. Tel qu'observé en 2018, ce taux reflète en bonne partie les contraintes actuelles vécues par l'industrie de la collecte sélective, qui après près de 25 ans d'évolution, voit depuis quelques années une stagnation de sa performance.

De plus, la prise en compte des ICI desservis par le milieu municipal dans le calcul de performance de la collecte sélective influence en partie les résultats. On observe notamment une diminution des taux d'acheminement aux fins de recyclage pour le plastique et le verre. En ce qui concerne les plastiques, leur diversité grandissante qui complexifie leur reconnaissance vient limiter pour les centres de tri la possibilité de les trier adéquatement. Pour le verre, malgré une hausse des ventes aux fins de recyclage, les quantités envoyées en LET ont également augmenté entre 2018 et 2021.

<sup>4</sup> Cette donnée est présentée à titre indicatif uniquement, puisque les données de 2021 incluent le secteur résidentiel, mais également les ICI desservis par les collectes municipales.

<sup>5</sup> Il s'agit de matières mélangées non triées vendues directement à l'international.

<sup>6</sup> Voir le schéma élaboré à cette fin à la [page 12](#).

## La collecte sélective

### Des comportements ancrés dans les habitudes

Réalisé par RECYC-QUÉBEC en 2021, le **Portrait des comportements et des attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV** (2<sup>e</sup> édition) permet de constater la participation constante des ménages à la récupération des matières recyclables, alors que 97 % des gens les récupèrent systématiquement ou la plupart du temps, une proportion similaire à 2015. Néanmoins, la perception que la récupération des matières recyclables est facile est partagée par 87 % des répondants, soit une proportion inférieure à 2015 (92 %).

L'habitude de récupérer est fortement valorisée par les citoyens. Près de neuf répondants sur dix (88 %) pensent que les personnes qui récupèrent peuvent être fières de ce geste. Par ailleurs, 81 % se disent dérangés du fait que des personnes ne font pas cet effort, une augmentation par rapport à 2015 (75 %). Seule une minorité de répondants se disent découragés par les inconvénients de la récupération, comme le nettoyage des objets ou matières (30 %), l'espace occupé à l'intérieur (20 %), les documents de nature confidentielle (32 %) et le manque de connaissance sur les matières qui vont ou non au bac de récupération (29 %). Ces principaux freins demeurent dans des proportions similaires ou légèrement supérieures à 2015.

### Des doutes qui augmentent

Plus de la moitié (52 %) des répondants doutent que les matières mises au bac seront recyclées (soit une augmentation considérable par rapport au 37 % en 2015), et pour 21 % d'entre eux, le recyclage est une activité qui génère de la pollution et du gaspillage d'énergie (versus 16 % en 2015).



# La collecte sélective

## Performance des centres de tri

Données 2021

### La récupération par le bac



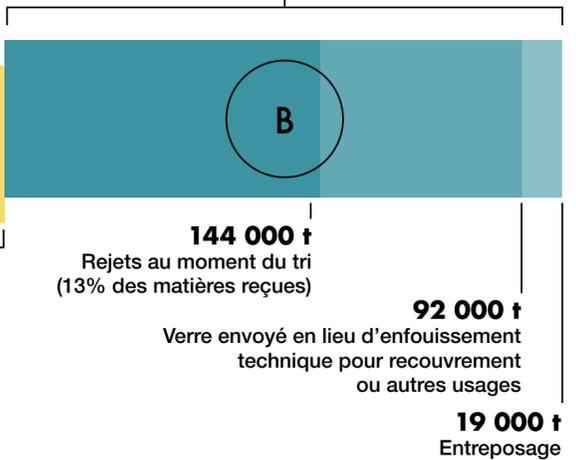
**A**

### Le tri



**C**

**UN TOTAL DE 255 000 t**  
 Quantité de matières non recyclées ou entreposées



### Le recyclage et la valorisation énergétique

**C**

Destination des matières



**49 000 t**  
Conditionneurs ou recycleurs nord-américains  
**3 000 t**  
En valorisation énergétique (au Québec)

**Performance combinée: 47% des matières recyclables générées à la maison et par les ICI desservis par les collectes municipales ont été acheminées aux fins de recyclage.**

**Performance combinée (centres de tri, ainsi que citoyens et ICI desservis par les collectes d'origine municipale)**

Données 2021

